

COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le vingt-deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 12 Septembre 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Jean-Paul Rémond, Christine Seillier, Yannick Dufossé, Alexandra Chochoi, Nadine Duquesne, Sylvain Gremont, Charline Dufay, Annie Favière, Jacky Desquirez.

Membre absent : M. Paul Decroo

Madame Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 23 juin 2016 et signe les délibérations s'y rapportant.

2* CASO – Bilans 2015 des Délégations de Services Publics

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les bilans techniques et financiers de l'exercice 2015 des délégations de services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

3* Nouvelle E.P.C.I. « CAPSO »

Le Conseil Municipal, approuve l'arrêté de fusion de la nouvelle E.P.C.I qui s'intitulera la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dite « C.A.P.S.O. », ainsi que les modifications des statuts de la CASO en vue de la nouvelle fusion.

4* F.D.E. 62 > Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais

a) Modification des statuts

En tant que commune membre, le conseil municipal approuve les changements statutaires de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.

b) Diagnostic en économie d'énergie

Suite au compte-rendu d'économie d'énergie des bâtiments communaux du Conseiller en Economie Partagée, le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2017 les petits travaux d'aménagement et d'établir un calendrier pluriannuel pour les gros travaux. Il décide également de couper l'éclairage public de 23 h 00 à 4 h 00 à partir du changement d'horaire hivernal.

5* Décision Modificative N° 1

Le conseil municipal prend une décision modificative N° 1 qui annule et remplace celle du 23/06/2016. Le budget primitif augmentera en dépenses et recettes d'investissement de 13 420 €.

6*Subvention aux Associations

Suite à une omission, une subvention communale sera attribuée au Badminton

7* Modification horaire d'un agent d'entretien

Le conseil municipal supprime un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TNC à 18 h 00 par semaine et crée un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TNC à 24 h 00 par semaine pour un agent d'entretien déjà en poste à la commune.

8* Occupation du Domaine Public

a) Pizza ambulante

Le conseil municipal autorise la SAS Salomé à stationner avec son camion ambulant pour la vente de pizzas, sur la place d'Hallines le lundi soir contre un droit d'occupation du domaine public de 10.00 €par mois.

b) Salle des Fêtes

La révision porte spécifiquement sur le versement de la caution d'un montant de 30 % lors de la réservation.

c) Salle des associations

Le conseil municipal décide de ramener le tarif de location à 60.00 € au lieu de 80.00 € à partir du 1^{er} Octobre 2016

9* Transports scolaires – Renouvellement de conventions

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention relative à la participation financière de la CASO ainsi que la convention de Délégation de Service Public de la CASO à la Commune pour les transports scolaires au collège René Cassin de Wizernes.

10* EGLISE – Tranche 0

a) Subvention Départementale

Le conseil municipal accepte la subvention départementale d'un montant de 99 610.99 € pour la réalisation des travaux de restauration de l'Eglise.

b) Prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt de 120 000.00 € avec la CDC pour la réalisation des travaux de restauration de l'Eglise.

11* Groupement de Mutuelle

Soucieux d'offrir aux administrés la possibilité de souscrire une complémentaire santé en réponse à leurs besoins, le conseil municipal autorise l'association MANDARINE à diffuser les garanties de la mutuelle SMATIS. Etant entendu que la commune se saurait, en aucun cas, être engagée financièrement et/ou tenue responsable que ce soit par la mutuelle, l'association ou les administrés.

A cet effet, les administrés intéressés seront conviés à une réunion d'information, organisée par MANDARINE.

12* Questions diverses :

Rue du Brand : Une décision est à prendre sur l'affaissement de la chaussée rue du Brand à hauteur du carrefour des Rues du Brand, Roger Salengro, Jean Jaurès.

13* Informations générales :

a) Remerciements de Mariage

L'agent communal Madame Annie Pinard devenue Mme DENIS lors de son union avec Pierre le 26 août dernier, a envoyé ses remerciements au Conseil Municipal.

b) Assurance Bâtiments et Véhicules communaux – Résultat de la consultation

M. le Maire signale au conseil que le résultat de l'appel à la concurrence relatif à l'audit d'assurance sur les bâtiments publics et les véhicules de la commune, offre de meilleures garanties et la commune réalisera un gain de 7 000.00 € par rapport à la précédente assurance.

c) Chemin de Fauquemburgues

Le chemin de Fauquemburgues a été remblayé avec le décaissement de la Rue des Lauques et l'aide des agriculteurs.

d) Place Jean Monnet

Un affaissement de la place est survenu suite à une grosse fuite d'eau. La SADE va réaliser la réparation et la prendre en charge dans le marché rue des Lauques. Des barrières rouges seront installées pour éviter que les chauffards coupent par la place pour éviter les feux tricolores.

e) Restauration scolaire

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a renégocié les prix des repas à la baisse avec A.P.I. aidé en cela de l'adjointe Madame Paque. La grille de sécurité, depuis la rentrée scolaire 2016, est fermée quand les élèves se trouvent à l'intérieure de la salle des fêtes, pour des raisons de sécurité aussi bien pour les intrusions que pour les fugues.

f) Circulation routière

Une discussion est intervenue entre membres du conseil au sujet des problèmes de circulation. Une réflexion est à mener.

g) Boîte à lire

Une boîte à lire est installée devant la Mairie par la CASO, les administrés peuvent prendre ou déposer les livres.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,